



---

## Comment inscrire votre enfant à l'école Sainte-Ursule?

Pour l'année scolaire 2014/2015,

- pour rentrer à l'école le **lundi 1<sup>er</sup> septembre 2014**, l'enfant doit être né avant le **1<sup>er</sup> avril 2012**.
- pour être inscrit en classe d'Accueil durant l'année, l'enfant doit avoir deux ans et demi le **1<sup>er</sup> mars 2015**, donc être né avant le **1<sup>er</sup> septembre 2012**

1<sup>er</sup> cas: Actuellement, vous avez déjà un enfant à l'école Sainte-Ursule

1. Signalez à la Direction au moyen du formulaire distribué début novembre que vous souhaitez inscrire un petit frère ou une petite sœur
2. Vous recevrez ensuite un rendez-vous avant le 20 décembre 2013 pour compléter la fiche d'inscription

2<sup>e</sup> cas: Actuellement, vous n'avez pas d'enfant à l'école Sainte-Ursule

1. Présentez-vous à l'école au début du mois de janvier, **à partir du lundi 6 janvier à 8h00**, avec les coordonnées de votre enfant (nom, prénom, adresse, date de naissance et numéro de téléphone du responsable).  
Votre enfant sera placé dans le registre d'inscription provisoire selon l'ordre chronologique de la demande.
2. Vous serez convoqués pour un rendez-vous avant fin janvier; ce n'est qu'à l'issue du rendez-vous, lorsque vous aurez signé le document, que l'inscription sera réelle.

Les enfants dont les parents ne recevront pas un rendez-vous d'inscription seront placés sur une liste d'attente. Ils seront rappelés en cas de nouvelles places offertes suite à des désistements ou des départs.

Merci de votre attention.

La Direction